



---

**COMMISSION WALLONNE POUR L'ÉNERGIE**

**AVIS**

CD-12i10-CWaPE-431

*sur le*

***'plan d'adaptation 2013-2016 du réseau de  
distribution d'électricité de l'AIEG'***

*rendu en application de l'article 15 du décret du 12 avril 2001 relatif à  
l'organisation du marché régional de l'électricité.*

*Le 4 juillet 2012*

---

**Avis de la CWaPE sur le plan d'adaptation 2013-2016  
du réseau de distribution d'électricité de l'AIEG**

---

**1. Objet**

Le décret wallon du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité tel que modifié par le décret wallon du 17 juillet 2008 prévoit en son article 15, § 1<sup>er</sup> que:

*« En concertation avec la CWaPE, les gestionnaires de réseau établissent chacun un plan d'adaptation du réseau dont ils assument respectivement la gestion, en vue d'assurer la continuité d'approvisionnement, la sécurité et le développement de ce réseau.*

*Les règlements techniques précisent le planning et les modalités d'établissement du plan d'adaptation.*

*Le plan d'adaptation des réseaux de distribution couvre une période de trois ans. Il est adapté au fur et à mesure des besoins et au moins tous les ans pour les deux années suivantes, selon la procédure prévue dans le règlement technique.*

*Par cohérence avec les propositions tarifaires à soumettre à l'autorité de régulation compétente, la durée de planification du plan d'adaptation des réseaux de distribution est portée à quatre ans en vue de la mise en œuvre de la période tarifaire portant sur les années 2013-2016. »*

Le « Règlement technique pour la gestion des réseaux de distribution d'électricité en Région wallonne et l'accès à ceux-ci », ci après dénommé RTD, précise en son titre II les modalités pratiques d'établissement du plan d'adaptation et de concertation avec la CWaPE. Il prévoit notamment que les GRD remettent leur 1<sup>er</sup> projet pour le 2 mai et qu'après concertation avec la CWaPE, le projet définitif soit remis au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre.

Le présent avis concerne le plan d'adaptation 2013-2016 du réseau de distribution d'électricité de l'AIEG.

**2. Déroulement de la concertation**

L'AIEG est gestionnaire de réseau pour 4 communes de la province de Namur (Andenne, Gesves, Ohay et Viroinval), et pour une commune de la province de Hainaut (Rumes)

La CWaPE a reçu le 2 mai 2012 le projet de plan d'adaptation 2013-2016 de l'AIEG. Elle en a effectué un premier examen pour vérifier que ce plan apportait la preuve que le réseau de distribution de l'AIEG pourrait assurer jusqu'en 2016 un service de qualité aux utilisateurs.

Suite à ce premier examen, une réunion de travail a été tenue le 9 mai chez l'AIEG. Durant cette réunion, tous les points à préciser dans le plan ont été expliqués. A l'issue de celle-ci, l'AIEG a décidé de revoir son plan et a remis un nouveau projet à la CWaPE le 19 juin.

La CWaPE l'a réexaminé et a signalé le 25 juin à l'AIEG que son plan était en ordre.

### 3. Examen du plan

La capacité du réseau de satisfaire les besoins en capacité a d'abord été vérifiée sous les aspects suivants:

- Evolution de la pointe de consommation : 3,45 %/an  
Des travaux sont demandés au poste de Marche-les-Dames.
- Evolution de la pointe d'injection : le poste de Florée est saturé.
- priorité à la production décentralisée : 3 dossiers en cours
- nouvelles charges importantes prévues : 2 gros consommateurs + des lotissements  
5 projets
- petite production  $\leq 10$  kVA : la densité max est de 274 kVA/1000 EAN
- analyse des problèmes de congestion : pas de projet
- problèmes des chutes de tension et des réclamations consécutives : 1 projet
- statistiques des coupures (y compris durée et localisation) + critères de qualité relatifs à la forme d'onde :
  - BT : 2 projets
  - HT : 8 projets
- qualité de l'onde de tension : conforme

Les aspects suivants ont également été pris en compte :

- âge du réseau et des équipements (remplacement pour cause de vétusté) : 6 projets
- - Sécurité (isolation...) : pas de projet
  - Sécurité des cabines : pas de projet
- environnement (enfouissement de lignes, amélioration de sites) : pas de projets spécifiques
- harmonisation des plans de tension : Pas de projet
- parallèle avec les investissements ELIA : 1 projet
- amélioration de l'efficacité du réseau : 7 projets
- compteurs intelligents : un test en cours

- évolution vers les réseaux intelligents : 1 projet en cours

#### **4. Avis de la CWaPE**

La CWaPE, constate que l'AIEG a tenu compte de ses remarques.

Le plan présenté devrait permettre de faire face aux besoins prévisibles de la clientèle.

La CWaPE transmet donc le dossier au Ministre de l'Énergie avec un avis favorable, en vue de son approbation par le Gouvernement wallon.